



Monsieur Jean-Claude GONDARD
Directeur Général des Services de la Ville de Marseille

Marseille, le 2 mai 2020

Monsieur le Directeur Général des Services,

Nos organisations syndicales CFTC CFE CGC souhaitent attirer votre attention sur plusieurs points suite à notre visioconférence en date du lundi 27 avril 2020 .

Il s'agit des modalités progressives de reprise :

Nous souhaiterions connaître plus en détails votre position au sujet du plan de reprise activé qui sera piloté par Monsieur Jean Charles Lardic comme vous nous l'avez indiqué.

A compter du 11 mai 2020, vous avez annoncé que votre préférence portait sur une reprise échelonnée des différents services en fonction des besoins du service public et que, dans ces circonstances, certains agents seraient encore maintenus en autorisations spéciales d'absences pour des raisons reconnues. Vous avez également indiqué la nécessité de maintenir encore beaucoup de postes en télétravail conformément aux consignes gouvernementales.

Or, en dépit de ces consignes, il semblerait que certaines directions déjà mobilisées dans le cadre du PCA souhaitent revenir à un effectif complet dès le 11 mai prochain.

Même s'il s'agit d'une reprise d'activité, vous avez rappelé lors de notre entretien, que cette reprise se ferait de manière progressive et non de manière exhaustive et sans discernement.

Pour des questions de sécurité sanitaire, et notamment pour préserver la santé du personnel, nos organisations syndicales souhaiteraient que vous statuiez sur l'utilité de mobiliser tous les effectifs à compter du 11 mai en sachant que les autorisations spéciales d'absences seront autorisées jusqu'au 2 juin pour les gardes d'enfants.

Il a été annoncé qu'à compter de cette date, les fonctionnaires qui ne souhaitaient pas remettre leur(s) enfants à l'école pour diverses raisons, perdraient leurs autorisations spéciales d'absences si les écoles de la collectivité venaient à rouvrir.

Les autorités gouvernementales ont par ailleurs annoncé que nous n'étions pas à l'abri d'une deuxième vague de pandémie.

Nos organisations syndicales CFTC CFE CGC sont vigilantes et préconisent que la méthode de roulement des effectifs utilisée pendant la crise soit maintenue au moins pendant quelques temps (pour une période à déterminer) afin qu'une « réserve opérationnelle » soit toujours disponible si nous venions à subir de nouveaux nombreux cas positifs parmi les effectifs.

Comme le chef de l'État l'a annoncé lors de sa visite à Mulhouse au début de la crise, nous sommes "en guerre" et les responsables politiques et scientifiques ne cessent de mettre en garde la population sur le fait que le déconfinement ne signifie pas fin de l'épidémie

Certains responsables de notre Administration n'ont semble-t-il pas bien entendu le message et les consignes du chef de l'État.

A l'heure actuelle, même si nous observons des signes d'améliorations des courbes et des indicateurs, seul un déconfinement partiel est prévu à compter du 11 mai et nos organisations syndicales ne sauraient accepter et approuver que la totalité des agents soient exposés de nouveau au risque sans justifications clairement exprimées.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir revoir certains PRA en accord avec Monsieur Jean Charles Lardic avant que ces plans ne soient adoptés et inconsidérément mis en oeuvre.

2 / S'agissant des pertes de RTT et CA des agents mobilisés, nos organisations syndicales souhaiteraient que vous confirmiez aux différents responsables de notre collectivité, que les agents mobilisés pendant la crise ne doivent pas subir une perte de RTT ni de CA.

En effet il semblerait que certaines directions considèrent que la période à domicile des agents en « réserve opérationnelle » constitue une ASA, alors que ceux-ci intégraient seulement une alternance travail, repos, réserve.

Cette méthode induit forcément un décompte de RTT alors qu'ils ont été mobilisés par roulement sur le terrain.

Si cette mesure venait à être adoptée, elle créerait une inégalité de traitement avec certains agents placés en position de télétravail en temps non complet non mesurable

Les agents mobilisés dans le cadre du PCA doivent au contraire bénéficier de droits et ne subir aucun décompte de CA ou RTT

3/ S'agissant de la prime dédiée à cette crise particulière, vous avez indiqué que celle-ci serait modulée selon 3 critères.

- Les agents mobilisés dans le cadre du PCA percevront la totalité de la prime forfaitaire de 1000 euros.
- Les agents placés en position de télétravail verront leur prime varier d'un montant minimal à 1000 euros maximum selon leur degré d'implication.
- les agents placés en autorisation spéciale d'absence ne percevront pas de prime.

Vous nous avez précisé que les détails relatifs au mode de calcul de cette prime seraient étudiés plus tard.

Il serait toutefois souhaitable que les principes généraux précités soient communiqués par vos soins le plus largement possible pour éviter une fois de plus toutes sortes d'interprétations, et, notamment préciser que le mode de calcul à partir du décompte de jours pour les agents en télétravail sera issu d'une règle commune applicable dans tous les services de façon identique.

4/ S'agissant du décompte de jours de CA ou de RTT pour les agents placés en ASA (10 jours au total de CA et/ou RTT) nous avons appris que les agents de la Métropole et du Conseil Départemental n'allaient perdre ni congés, ni RTT.

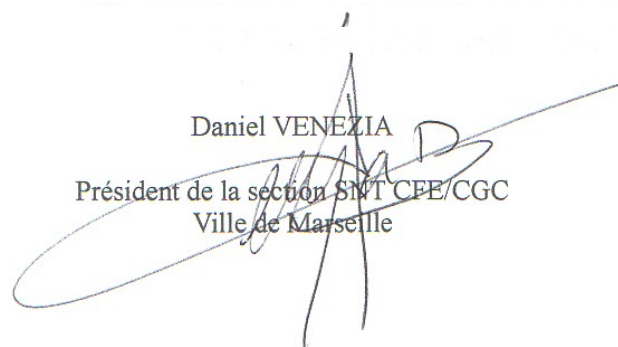
Même si ce choix reste à l'appréciation de la collectivité, nous souhaiterions que dans une moindre mesure la situation des agents placés en autorisation spéciale d'absence de la Ville de Marseille soit revue en vue de diminuer le nombre de jours décomptés (6 au lieu de 10 par exemple).

Il n'est pas nécessaire de rappeler que les agents municipaux de la ville de Marseille ont subi à la fois une crise sanitaire et une cyberattaque qu'ils n'ont pas désirées et qu'en aucun cas ceux-ci n'ont été en vacances pendant la période de confinement s'étalant du 16 mars au 11 mai 2020.

Dans l'attente d'une réponse qui nous l'espérons sera favorable de votre part, permettez-nous, Monsieur le Directeur Général des Services de vous adresser nos sincères salutations .

Les représentants des organisations syndicales CFTC CFE CGC de la ville de Marseille

Daniel VENEZIA
Président de la section SMT CFE/CGC
Ville de Marseille



Ludovic BEDROSSIAN
Président de la section CFTC
Ville de Marseille

